

Image not found or type unknown



Absence pour fêtes religieuse en école de commerce

Par **Sebban Shlomo**, le **02/10/2017** à **17:32**

J'aimerais savoir si une école de commerce sous contrat avec l'état peut refuser que je m'absente pour des fêtes religieuse ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !